

**Envoi par courrier et par courriel**

6211-14-009

Québec, le 7 novembre 2016

Monsieur Macky Tall  
CDPQ Infra inc.  
Édifice Jacques-Parizeau  
1000, place Jean-Paul-Riopelle  
Montréal (Québec) H2Z 2B3

**Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné en objet, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Vous mentionnez dans votre étude sur les gaz à effet de serre que la réduction de 16 800 t.éq.CO<sub>2</sub>/an, ou 420 kilotonnes sur 25 ans, correspond à moins de 5 % des émissions totales de GES liées au transport de la CMM (DA15, p. 16).

Veillez préciser à partir de quelles données de la CMM vous avez effectué ce calcul.

2. En ce qui a trait aux mesures de compensations pour les pertes de milieux naturels, est-ce que les mesures envisagées pour la station terminale Rive-Sud s'appliqueraient aux autres milieux humides empiétés dans le cadre du projet de REM (PR5.1, p. 70 et PR3.1, p. 380) ?

Compte tenu de la forte urbanisation de l'île de Montréal, à quel endroit envisagez-vous compenser les milieux humides perdus sur ce territoire ?

3. Dans votre rapport d'étape des inventaires biologiques, vous identifiez une large aire de travaux à l'intersection des antennes Deux-Montagnes et Sainte-Anne-de-Bellevue, à l'intérieur de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand et à proximité du ruisseau Brook (DA5, cartes G). Veuillez préciser la nature des travaux envisagés à cet endroit.
4. En ce qui a trait au doublement de la voie Deux-Montagnes, vous mentionnez que deux ponceaux devraient être prolongés au niveau du ruisseau Bertrand (empiètement permanent en milieu aquatique de 40 m<sup>2</sup>) alors que deux autres ponceaux seraient éliminés (gain de 100 m<sup>2</sup> en milieu aquatique) pour un gain total de 60 m<sup>2</sup> « à ciel ouvert » (DQ30.1, p. 7).

Toutefois, dans l'étude effectuée pour le CN en 2012 (DA22), à laquelle vous référez concernant la nature des travaux prévus (PR5.2.1, p. 82) il est mentionné que deux ponceaux seraient retirés provoquant une perte de 40 m<sup>2</sup> et que deux autres ponceaux seraient élargis pour un gain d'habitat de 100 m<sup>2</sup> couverts.

Veillez clarifier la nature des travaux envisagés au niveau des canalisations du ruisseau Bertrand, et les pertes et gains anticipés.

L'étude réalisée pour le CN en 2012 (DA22) identifie également des travaux au niveau du ruisseau Brook, à l'est du ruisseau Bertrand. Qu'en est-il dans le cadre du présent projet ? Quels seraient les impacts du REM sur le ruisseau Brook ?

5. Vous mentionnez en bas du tableau 1 du DQ30.1 qu'en ce qui a trait à l'antenne Deux-Montagnes, sont considérées « les superficies comprises dans les limites du site de construction assujetties à l'étude d'impact sur l'environnement ». Pourtant vous mentionnez à plusieurs reprises que cette antenne n'est pas assujettie à la procédure d'évaluation environnementale. Veuillez expliquer l'utilisation de cette expression au DQ30.1 et préciser les superficies incluses.
6. Considérant uniquement les terrains convoités pour l'implantation de la station terminale Rive-Sud, veuillez préciser combien d'hectares seraient :
  - a. des milieux humides ;
  - b. des boisés ;
  - c. des terres agricoles non-cultivées et en friche, non humides et non boisées.
7. Au tableau 2 du DQ30.1, vous mentionnez avoir observé à 7 reprises un « complexe chauve-souris grande brune/argentée ». Veuillez expliciter.
8. En page 5 du DA56, vous notez la présence potentielle de 1 à 5 espèces végétales sensibles à la récolte. Quelles sont-elles ?

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 9 novembre prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Original signé**

Lynda Carrier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission